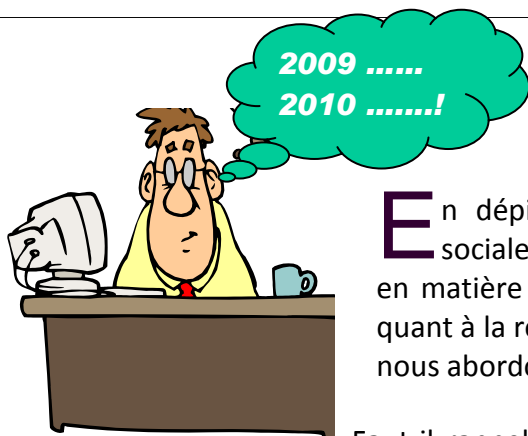


DECEMBRE 2009



2009 se termine sur une note d'espoir !

En dépit des incertitudes pesant sur la situation économique et sociale ambiante, l'année 2009 sera à marquer d'une pierre blanche en matière de relations sociales à la CUS. C'est avec beaucoup d'espoir quant à la réussite du dialogue social dans notre vaste Administration que nous abordons l'année qui vient !

Faut-il rappeler que nous avons obtenu cette année une amélioration du pouvoir d'achat pour l'ensemble des cadres B et C. Ainsi, **dès 2010**, ces collègues bénéficieront d'une **prime annuelle de 180 €** pour aboutir progressivement, **au bout de quatre ans**, à une **prime mensuelle de 35 €**. Bien entendu, nous aurions tous souhaité des montants plus conséquents. Mais, il s'agit là d'un premier pas dans les négociations salariales qui, contrairement à ce qui se passe au niveau national, ont au moins le mérite d'exister.

Nous avons également acté des dispositions qui permettent aux **agents de catégorie C** occupant un **poste de catégorie B** de toucher le **régime indemnitaire des agents de catégorie B**. **Ce point défendu tout particulièrement par la FA-FPT CUS a donc été retenu par l'Administration**. Nous restons mobilisés dans l'attente que les collègues bénéficiaires de ces dispositions puissent en profiter rapidement.

Aujourd'hui nous partons confiants dans la poursuite des rencontres entre les organisations syndicales, l'Administration et les élus pour l'année 2010 et si possible au-delà

Sur la feuille de route de la **FA-FPT CUS** figurent notamment :

- la création d'emplois supplémentaires pour combler le vide laissé par les agents en congé parental ou de maternité,
- une solution rapide pour les collègues ayant un Compte Epargne-Temps,
- une amélioration au déroulement de carrière en supprimant les ratios d'avancement et en favorisant la promotion interne des agents,
- une équité des régimes indemnitaires entre les différentes filières,
- une progression de la participation aux frais de transport,
- un débat sur les conditions de travail à la CUS.

Trois de ces points sont d'ores et déjà à l'ordre du jour du dialogue social à la CUS : la suppression des ratios d'avancement, les conditions de travail à la CUS et les Comptes Epargne-Temps.

Nous vous tiendrons évidemment au courant de l'évolution de ces dossiers ainsi que de nos interventions.



Assemblée générale du 26 novembre 2009

A l'instar des grands millésimes, cette Assemblée générale a été une cuvée exceptionnelle.

C'est en effet dans une atmosphère chaleureuse et en présence de collègues attentifs et intéressés qu'ont été évoqués les points cités en première page. Les rapports d'activités des commissions CTP, CAP et CHS dans lesquelles

la **FA-FPT CUS** est présente ont fait l'objet d'un débat soutenu.

M. le Vice-Président Robert HERRMANN a honoré de sa présence cette réunion et a fait part à l'assistance de la vision du dialogue social de l'actuelle équipe municipale et communautaire en place.

Le Président fédéral, Antoine BREINING a rendu compte des travaux du Congrès national qui s'est tenu à Albi courant octobre, des questions traitées au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale où la **FA-FPT CUS** est partie prenante, ainsi que de l'état quasi-inexistant du dialogue social avec l'actuel Gouvernement.

Nous avons également apprécié la présence des collègues et amis représentant les syndicats de l'Union de l'Est, ainsi que notre Président honoraire Gérard REIMINGER.

Le Comité était ravi du regain d'intérêt des membres pour les activités syndicales et espère avoir un public encore plus important l'année prochaine. Nous ne pouvons que vous encourager à participer à ce moment fort de la vie syndicale.

Les échanges dans la salle et les discussions poursuivies autour du verre de l'amitié ont été de grande qualité, nous tenons à le souligner.



Revalorisation des prestations, revalorisation des cotisations

Chaque adhérent(e) de la Mutuelle Décès de l'USAE a été destinataire, courant du mois de septembre dernier, d'une plaquette diffusée par courrier postal concernant la revalorisation des prestations et des

cotisations de la Mutuelle-Décès de l'USAE.

Nous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 la cotisation mensuelle :

- pour une prestation de **1 000 €** sera de **1,92 €/mois**
- pour une prestation de **2 500 €** sera de **6,59 €/mois**

**L'adhésion à Mutuelle-Décès de l'Union Syndicale Autonome de l'Est est réservée à tout membre de la FA-FPT CUS n'ayant pas atteint l'âge de 55 ans.
Elle est de loin la plus compétitive par ses tarifs privilégiés.**

Nos ambitions et nos moyens pour 2010

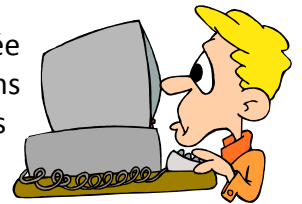
La **FA-FPT CUS** a décidé d'évoluer en vue d'une meilleure lisibilité dans les services et d'une meilleure communication avec ses membres. Cette restructuration des moyens aura toutefois des répercussions financières. C'est ainsi que nous sommes actuellement en train d'innover en matière d'affichage et de perfectionner la présentation de notre journal interne : l'Echo. Du fait que celui-ci ne parvient pas toujours fidèlement à ses destinataires, nous étudions également un nouveau mode d'acheminement.



La mise en ligne d'un site internet est également prévue pour le premier semestre 2010. Il permettra à nos seuls membres d'obtenir quantité d'informations sur notre environnement professionnel et d'échanger avec les responsables syndicaux de la **FA-FPT CUS** sous forme de FAQ (foire aux questions).



Ces projets, parmi d'autres, ont été évoqués lors de notre dernière Assemblée générale. Les nombreux collègues présents ont été séduits par les ambitions affichées et ont validé à l'unanimité la hausse des cotisations syndicales nécessaires à leur réussite. Il faut souligner que notre organisation pratique un tarif déifiant toute concurrence.



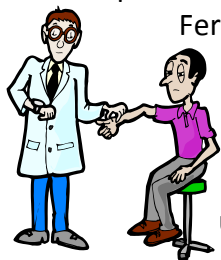
• En conséquence, à partir du mois de **janvier 2010**, **vosre cotisation mensuelle sera relevée de 1 €**. La grande majorité de nos membres ayant opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Bien entendu, il ne faut pas confondre cette augmentation avec les revalorisations de notre Mutuelle-Décès qui ne concernent que les membres de cette mutuelle.

L'assurance maladie va contrôler les arrêts de travail des fonctionnaires

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale autorise à titre expérimental les contrôles de l'assurance-maladie pour lutter contre l'absentéisme des fonctionnaires.

Les sénateurs appuient le Gouvernement dans sa volonté de traquer les arrêts de travail abusifs des fonctionnaires. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2010, adopté par le Sénat, un amendement autorise les médecins-conseils de l'assurance maladie à contrôler chez eux les fonctionnaires en arrêt, comme cela se fait déjà dans le secteur privé. Pour limiter la grogne des agents, le Gouvernement s'en tient, dans un premier temps, à un dispositif expérimental : début 2010 et pour deux ans, six caisses primaires (Nice, Lyon, Clermont-



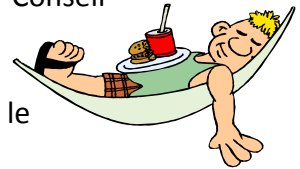
Ferrand, **Strasbourg**, Rennes, Paris) opéreront des contrôles concernant des agents de la Fonction publique d'Etat. Au total, cette expérimentation ne s'appliquera donc qu'à 177.000 agents de l'Etat.

Autres gestes pour rassurer les syndicats, pas farouchement opposés au dispositif, mais méfiants sur les conditions de mise en oeuvre : les **contrôles** porteront uniquement sur les arrêts de travail de moins de six mois. Les collectivités locales et les hôpitaux pourront aussi appliquer ces nouveaux contrôles s'ils le souhaitent en

passant à cet effet des conventions avec l'assurance-maladie. Après évaluation, le dispositif devrait être généralisé d'ici à 2012.

COMPTES EPARGNE-TEMPS : il sera désormais possible de monétiser des jours de congé

Lors de sa séance du 25 novembre, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) a émis un avis défavorable à un projet de décret modifiant le dispositif du compte épargne-temps (CET).



Jusqu'à présent, l'agent détenteur d'un CET pouvait profiter de jours de repos grâce aux jours de congé épargnés. Les plus âgés utilisaient leur stock de jours pour quitter leur activité plus tôt.

Désormais, si la collectivité prend une délibération, les agents titulaires auraient un éventail de possibilités, dès lors qu'ils auraient accumulé plus de 20 jours. Pour les jours dépassant ce seuil, ils auraient à choisir, avant le 31 janvier de l'année, entre : un versement en épargne retraite, une indemnisation financière et enfin, le maintien des jours sur le CET, dans la limite de 60 jours.

Les agents non-titulaires opéreraient, eux, uniquement entre le maintien sur le CET et l'indemnisation. A défaut de délibération, la situation de tous les agents se résumerait à un maintien des jours sur le CET.

Antoine BREINING, Président de la **FA-FPT** critique un dispositif, qui sera "plus contraignant" pour les agents territoriaux que pour ceux de l'Etat.



Il ne passe pas un jour sans que nous soyons contactés par des collègues de la filière administrative qui se trouvent bloqués dans leur carrière. Les catégories B et C sont particulièrement touchées par des dispositifs statutaires et des quotas désespérants.



PROMOTIONS : La grande misère de la filière administrative à la CUS

Ainsi, nous savions que le passage en promotion interne de B à A est limité par le nombre de recrutement au grade d'Attaché territorial. Non content d'avoir déjà une liste pléthorique de candidats de la filière administrative sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché, la réglementation permet aujourd'hui aux filières techniques, sociales et culturelles d'accéder à la même promotion. Alors que le quota des promotions possibles n'a pas évolué, le pourcentage d'accès au grade d'Attaché pour la filière administrative atteint le niveau zéro.



Dans la même veine, l'accès au grade de Rédacteur pour les lauréats de l'examen professionnel est un véritable casse-tête tant pour les intéressés que pour l'Administration.

La place nous manque ici pour évoquer toutes les problématiques liées à ces situations de blocage. Sachez que la **FA-FPT CUS** reste mobilisée sur ces questions et travaille à divers niveaux (local et national) pour trouver des solutions viables et réalistes.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104

📍 1 place de Latre de Tassigny
67000 STRASBOURG